

Assemblée générale ordinaire de l'Association
genevoise du tourisme pédestre tenue le 27
avril 1974 à la salle communale d'Hermance

Il est 16 h. 25 lorsque M. Skrobanek président de l'Association ouvre la première assemblée générale ordinaire. Il remercie les participants d'être venus aussi nombreux (60 environ) et salue la présence parmi l'assistance de MM. Brasey chef de gare du Nyon-St Cergues, Chevallay de l'association vaudoise du tourisme pédestre, Kister représentant des autorités de la commune d'Hermance et prie d'excuser les absences de MM. Cima notre secrétaire retenu par ses obligations militaires, Fatio vice-président pour affaires professionnelles, mais qui pense nous rejoindre avant la fin de cette assemblée, Brocher vice-président, Siegrist notre dévoué adjoint du bureau de l'information des C.F.F. à Cornavin et de Kiss chef de course.

Le Président constate que l'assemblée a été convoquée conformément dans les délais prévus de l'article 12 des statuts et passe au 1er point de l'ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'Association genevoise du tourisme pédestre tenue le 15 février 1973 dans les locaux du T.C.S..

Le procès-verbal est adopté sans opposition.

POINT 2 : Rapport du Président.

Tout d'abord, notre Président nous rappelle la fondation de l'Association et de son essor qui dépassa toutes les espérances par son ampleur ou participation aux courses ce qui est fort réjouissant ^{et} ce qui prouve que notre association répondait à un besoin d'une partie de la population genevoise. Actuellement, l'association compte 213 membres cotisants. Il rappela d'autre part, que depuis sa création 14 courses ont été organisées soit 6 dans le canton de Genève et 8 dans le canton de Vaud. Deux de ces courses ont dû être renvoyées pour cause de mauvais temps. Participation à ces courses 30 à 40 personnes en moyenne. Il nous signale qu'il y a beaucoup de travail à faire, tant au point de vue de balisage, entretien des sentiers, etc. mais qu'il ne faut pas perdre de vue que notre association est jeune puisqu'il y a un peu plus d'une année qu'elle a été créée. Il nous faudra encore du temps et de la bonne volonté pour que nous puissions arriver à faire quelque chose aussi bien que nos amis vaudois. Pour 1974, 22 courses sont prévues au calendrier qui nous l'espérons seront suivies régulièrement par nos membres comme le furent celles de 1973.

Pour terminer notre Président remercie toutes les personnes qui ont bien voulu accepter une charge et souhaita longue vie à notre Association.

Cet exposé fut très applaudi.

Discussion sur ce rapport

M. Dutoit fait part des plaintes émises par nos membres au sujet de l'allure à laquelle sont faites les courses et de prévoir des haltes hōraire.

Le Président prend note de cette réclamation et fera le nécessaire afin de remédier aux inconvénients susmentionnés.

POINT 3 : Rapport du chef technique

M. Dutoit nous fait savoir qu'il existe dans notre canton 100 km. de sentiers pédestres, mais pour l'instant une trentaine ont été balisés. Ce n'est pas toujours facile de procéder à ce travail car les emplacements sont difficiles à aborder et il faut beaucoup de matériel pour arriver à nos fins. Il serait souhaitable que le programme des courses soient plus nombreuses et que des membres y participent en qualité de chef de course ou de surveillant. Une carte pédestre du canton au 1 : 50.000 va être publiée prochainement. M. Dutoit nous rappelle les principales activités prévues durant cette année : Salève, Jura-Faucille, Lötstschberg, Gorges de l'Orbe, etc. sans oublier la rencontre Europe-Hollande du 16 juin qui aura pour cadre la région St Cergues-Bois de la Pile. Courses dans le canton de Vaud : la commission estime que le départ est trop tôt, courses intéressantes mais trop longues pour le peu de temps (5heures de marche). Le rapporteur nous fait part que l'Association suisse du pédestre a créé un sentier pour handicapés autour du lac de Sarnen et qu'en Allemagne un sentier d'une longueur de deux kilomètres est destiné spécialement aux aveugles.

Discussion sur ce rapport

M. Kister nous fait part de la bonne collaboration française qui existe entre Hermance et le Châblais au sujet du développement de la région. M. Dutoit souligne également celles qui se sont créées avec les sections françaises d'Evian et de Thonon. Actuellement, une étude est en cours au sujet du tour du Léman.

POINT 4 : Rapport du trésorier

La lecture de ce rapport ne donne lieu à aucune discussion.

POINT 5 : Rapport des vérificateurs des comptes

Au nom des vérificateurs des comptes M. Morand donne décharge au trésorier et le remercie pour sa parfaite gestion.

Discussion de ce rapport

Aucune.

POINT 6 : Discussion et vote sur les rapports présentés

Tous les rapports sont acceptés avec approbation de l'assemblée.

POINT 7 : Cotisation 1975

La cotisation reste fixée à Fr 10.-- pour un couple et de Fr 7.-- pour les jeunes gens de 7 à 18 ans. ^{En revanche} ~~Par contre~~, si ces derniers sont accompagnés de leurs parents ils ne paient pas.

POINT 8 : Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été présentée au Comité dans le délai prescrit par les statuts.

POINT 9 : Divers

M. Kister au nom de M. F. Vidonne, maire de la commune d'Hermance, remercie l'Association genevoise du tourisme pédestre d'avoir fixé son choix pour sa première assemblée générale dans leur commune, ce dont les autorités sont très flattées. D'autre part, il attire notre attention et nous conseille de lutter contre la pollution des déchets de toutes sortes laissés dans la nature par certaines personnes.

M. le Président remercie M. Kister de l'accueil que nous a réservé la commune sans oublier M. Martinet, secrétaire de mairie a qui in-

combat la réussite de cette assemblée.

M. Chevallay de la section vaudoise du tourisme pédestre tient à remercier sincèrement notre association de l'avoir invité à notre assemblée et nous rappelle, sans malice, qu'il est né à Carouge et a connu les dissensions qui séparaient la Ville de la Campagne.

Deux personnes ont demandé des précisions au sujet des inscriptions concernant les courses organisées par le tourisme pédestre vaudois. Il leur fut répondu que seul le bureau des C.F.C. de Genève-Cornavin est compétent pour les inscriptions desdites courses.

Un membre, M. Juillerat, veut avant de clôre cette assemblée remercier tout le comité in corpore pour le bon travail qu'il a fourni. Cette intervention est chaleureusement applaudie.

Sur ces entrefaites arrive M. Fatio vice-président.

Avant de lever la séance notre Président tient à remercier la direction du journal "Construire" pour ses publications concernant les randonnées pédestres. D'autre part, il est question d'éditer un guide des parcours du canton. M. Kister nous informe qu'il a déjà en sa possession un projet de guide.

Après avoir constaté de l'intéressement porté par nos membres aux questions posées, M. le Président lève la séance à 17 h. 50.

Pr le Secrétaire
par intérim:

Mme V. Leuba